

titue la condition préalable de tout progrès vers un règlement équitable des problèmes internationaux actuels.

Les ministres ont souligné l'importance que revêt une étroite consultation politique pour mettre l'Alliance à même de jouer son rôle constructif et la préparer à faire face comme il convient à toute éventualité. Ils ont estimé que cette consultation devait être encore plus complète.

Pour le désarmement

Le Conseil a réaffirmé l'intérêt essentiel qu'il attache à un désarmement général et complet assorti d'un contrôle international efficace. Il a souligné combien il serait important d'aboutir à un accord dont l'application permettrait d'assurer progressivement au monde la paix et la sécurité. Il a exprimé l'espoir que l'URSS, qui a jusqu'à présent fait obstacle à tout accord concret sur l'un quelconque des problèmes essentiels en cause, modifiera son attitude.

Face aux menaces que l'Alliance doit affronter, les ministres, tenant compte de l'examen triennal de 1962, ont étudié les moyens dont elle dispose. Ils ont jugé nécessaire d'accroître l'efficacité des forces classiques. Ils ont également estimé que des forces appropriées et équilibrées, tant nucléaires que classiques, étaient indispensables pour permettre à l'Alliance d'opposer la gamme la plus variée de moyens de riposte à toute menace dirigée contre sa sécurité. Ils ont reconnu qu'un effort était nécessaire pour mettre ces forces sur pied et les améliorer. Les ministres ont invité le Conseil permanent à reviser les procédures existantes de manière à assurer un rapprochement plus étroit entre les besoins des autorités militaires de l'OTAN et les plans de forces des pays, ainsi qu'une répartition équitable du fardeau de la défense.

La question nucléaire

Le Conseil a pris note des travaux accomplis au cours des six derniers mois en ce qui concerne l'échange d'informations techniques sur les armes nucléaires et l'étude de diverses suggestions relatives à un développement et à une coordination plus poussée des moyens nucléaires de l'OTAN. Il a décidé de poursuivre et d'accroître les échanges dans ce domaine pour faciliter l'examen permanent de la politique de défense de l'OTAN.

Les ministres ont aussi noté que, conformément à la résolution adoptée à Athènes, des mesures avaient été adoptées pour aider la Grèce à résoudre, dans un esprit de solidarité et d'interdépendance, les problèmes spéciaux de défense qui se posent actuellement à elle.

Au cours de leur réunion séparée du 15 décembre, les ministres de la Défense ont examiné le rapport du groupe de travail qui avait été créé, à un échelon élevé, pour rechercher les moyens d'obtenir une coopération accrue des pays membres en matière de recherche, de mise au point et de production de matériels militaires. En approuvant ce rapport, les ministres ont réaffirmé leur volonté de coopération et leur intention de la manifester par une action positive à tous les échelons.